

LES ANOBLIS DE L'AIN

DE 1408 A 1829

Sous la puissance des princes de Savoie comme sous la domination des souverains de France, de nombreuses lettres de noblesse ont été accordées pour des services divers à des personnes nées ou possessionnées dans les pays qui forment actuellement le département de l'Ain. Enregistrées à la Chambre des Comptes de Savoie, puis, après 1601, à celle de Bourgogne et Bresse, ces lettres, qui conféraient la noblesse héréditaire, étaient transcrites sur les registres de ces compagnies, acquittaient un droit fiscal et n'avaient force de droit qu'après l'accomplissement de ces formalités. Grâce à de si minutieuses mesures, bien des titres importants ont été préservés de la destruction et sont aujourd'hui déposés aux riches archives de la Côte-d'Or. Les documents classés B 548³, B 548⁴ et B 548⁵ se rattachent à la période savoisienne (1408-1601), et ceux cotés B 30 à B 80 se rapportent à la période française (1601-1789). Quelques-uns ont déjà été publiés par nous dans les *Mémoires de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie* (1), d'autres ont été édités par

(1) Chambéry, t. XII, 1870, in-8, p. 305.